



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture du Havre
Bureau de l'Action Economique
et de la Cohésion Sociale**

Le Havre, le 07 octobre 2021.

Monsieur le Député,

Par courrier en date du 13 septembre 2021, vous avez appelé mon attention sur le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) au sein de l'entreprise OMNOVA solutions SAS.

La Société OMNOVA SOLUTIONS SAS dont le siège social est situé Villejust (département de l'Essonne), dispose d'un établissement de production à Sandouville en Seine-Maritime.

L'entreprise s'est engagée dans une double restructuration avec la réorganisation des services support et la modification des contrats de travail des opérationnels pour favoriser la polyvalence.

Dès l'annonce de cette double restructuration, les services de l'État se sont fortement mobilisés.

L'entreprise fait ainsi l'objet d'un double suivi : en Seine Maritime, par les services de la DDETS et notamment par l'inspection du travail et en Île-de-France, par la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Drieets) Île-de-France qui compte tenu de l'implantation du siège social dans cette région a été désignée compétente pour assurer l'instruction et le suivi du PSE.

À ce stade, le dialogue social interne n'a pas permis d'aboutir à la conclusion d'un accord majoritaire. Même si la possibilité d'un accord même partiel n'est pas fermée, le document unilatéral fixant le contenu du PSE est désormais envisageable.

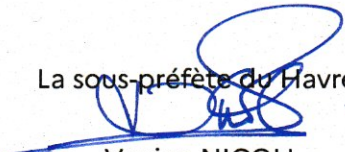
Suite aux demandes des instances représentatives du personnel et des représentants syndicaux, la direction ne semble pas opposée à une révision du périmètre de sa restructuration aux seules fonctions support pour aborder séparément et plus sereinement le sujet des modifications des contrats et des conditions de travail des opérateurs.

Les services de l'État vont continuer à suivre avec attention, les discussions et les consultations toujours en cours au sein de l'entreprise.

Au-delà de cette restructuration, l'État sera bien évidemment vigilant au maintien du potentiel industriel de notre territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération

La sous-préfète du Havre,


Vanina NICOLI

Monsieur Jean-Paul LECOQ
Député de la Seine-Maritime
12 rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

95 boulevard de Strasbourg
CS20032 - 76083 LE HAVRE CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr